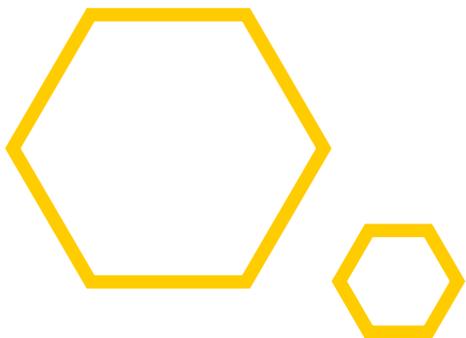


# LES MÉTHODES EFFICACES POUR PRÉVENIR LES CAMBRIOLAGES

---





**It is wise to  
spend public  
money on  
what works**

**#StopDomesticBurglaries**

# 01

# INTRODUCTION

---

01

Depuis 2019, le Réseau européen de prévention de la criminalité (REPC) et plusieurs pays européens organisent la journée de réflexion européenne sur le cambriolage. L'objectif de cette initiative est de renforcer la lutte contre ce type de criminalité en informant les citoyens sur la manière dont ils peuvent protéger leurs maisons. Ce type de criminalité est en baisse depuis de nombreuses années dans la plupart des pays européens, mais il représente toujours la majorité des infractions liées à la criminalité organisée contre les biens. En plus de priver les gens de leurs biens, il leur dérobe également leur sentiment de sécurité chez eux et a un impact financier important sur la société.

Quoi qu'il en soit, tout ne fonctionne pas. L'une des principales fonctions du réseau étant de servir de catalyseur pour faciliter la mise en place de politiques et d'initiatives plus efficaces, ce document vise à soutenir les parties prenantes européennes, nationales et locales en fournissant une vue d'ensemble des initiatives qui pourraient parvenir ou non à prévenir les cambriolages. Toutes les initiatives ont été regroupées en trois catégories, selon que l'on dispose de preuves solides, de preuves modérées ou de preuves limitées. Lorsque l'on estime qu'une initiative repose sur des « preuves solides », cela signifie que plusieurs études ont montré de manière cohérente une réduction du nombre de cambriolages, comme ce fut le cas après les mesures de prévention situationnelle combinant des verrous de fenêtres, des éclairages intérieurs et extérieurs et le verrouillage des portes. Les initiatives de la catégorie « preuves modérées » sont celles pour lesquelles un nombre limité d'études ont montré un impact prometteur en termes de réduction de la criminalité, comme le marquage des biens. Toutefois, des recherches plus approfondies sont nécessaires pour que l'on puisse parler de « preuves solides ». D'autres, comme les systèmes d'alarme anti-intrusion, ont donné des résultats contradictoires ou n'ont pas encore été évalués correctement, mais présentent certaines caractéristiques qui semblent prometteuses et méritent une plus grande attention. Enfin, nous tenons à souligner que les enseignements tirés de la mise en œuvre et le contexte spécifique doivent toujours être pris en compte lorsque les décideurs politiques et les praticiens élaborent leurs propres stratégies de prévention du cambriolage.

# DES PREUVES SOLIDES

## 2.1 Prévention situationnelle

La prévention situationnelle augmentera la perception qu'a le délinquant de l'effort nécessaire à déployer pour pénétrer dans un foyer donné. Comme un effort accru équivaut à un temps accru et donc à un niveau de risque accru, cette approche a un effet dissuasif sur les cambrioleurs.<sup>1</sup> Les mesures de prévention situationnelle combinant verrous de fenêtres, éclairages intérieurs et extérieurs et verrouillage des portes constituent la combinaison la plus efficace pour prévenir les cambriolages et offrent également le meilleur rapport qualité-prix.<sup>2</sup> Tout d'abord, l'**éclairage intérieur avec minuterie** donne l'impression que la maison est occupée même si personne n'est là.<sup>3</sup> Il s'agit d'une mesure de sécurité importante, car la présence d'occupants est un facteur clé dans la décision de cibler une propriété.<sup>4</sup> Plus de neuf cambrioleurs condamnés sur dix ont déclaré qu'ils ne pénétreraient jamais délibérément dans une propriété occupée. Une voiture garée dans l'allée ou une radio allumée pendant que les habitants sont au travail peuvent également y contribuer.<sup>5</sup> Deuxièmement, l'**éclairage extérieur avec minuterie** peut réduire les cambriolages le soir et la nuit en raison du risque accru de détection, de perturbation et de dissuasion.<sup>6</sup> Troisièmement, des **verrous de portes et de fenêtres** solides sont conçus pour empêcher l'entrée ou la rendre plus difficile,<sup>7</sup> réduisant ainsi l'accessibilité, une deuxième considération fréquemment prise en compte par les cambrioleurs dans leur processus de décision.<sup>8</sup> Les recherches sur les délinquants ont montré que la qualité de la sécurité physique est un facteur déterminant dans la décision de cambrioler une propriété.<sup>9</sup> Cependant, la fermeture effective des fenêtres et des portes demande la participation active d'une personne, contrairement aux deux mesures précédentes qui, une fois mises en place, doivent fonctionner automatiquement.<sup>10</sup>

Si l'on peut s'offrir davantage de dispositifs, la protection totale la plus élevée peut être obtenue par la vidéosurveillance, les serrures de portes et de fenêtres et les chaînes de sécurité.<sup>11</sup> Néanmoins, cette combinaison présente certaines limites. Tout d'abord, les **chaînes de sécurité** sont conçues pour limiter l'accès à une propriété, mais elles ne sont généralement pas visibles de l'extérieur et ne peuvent donc pas dissuader les cambrioleurs. En outre, dans la plupart des cas, il faut que quelqu'un se trouve dans la propriété pour qu'elles puissent être utilisées et elles présentent des risques potentiels en cas d'incendie.<sup>12</sup> Deuxièmement, les caméras de **vidéosurveillance** sont principalement conçues pour servir de moyen de dissuasion visible, ce qui peut augmenter le risque d'être pris, mais n'empêche pas physiquement l'entrée. En outre, l'installation de la vidéosurveillance implique un coût élevé. Il est donc recommandé d'investir dans les différents dispositifs (verrous et éclairages), car c'est une option moins chère et plus sûre.

L'efficacité de la mise en œuvre des mesures de verrouillage et d'éclairage a été démontrée dans de nombreuses études. Deux bonnes pratiques visant à prévenir les cambriolages par la prévention situationnelle sont nées aux Pays-Bas.



## BONNE PRATIQUE : LA PROTECTION ANTI-EFFRACTION INTÉGRÉE DANS LE DÉCRET CONSTRUCTION

Après l'introduction aux Pays-Bas, en 1999, de nouvelles règles de construction exigeant des fenêtres et des portes offrant une plus grande protection contre les effractions, la fréquence des cambriolages a diminué d'un quart dans les maisons construites selon ces nouvelles règles. Il a été calculé qu'au moins 10 000 cambriolages ont été évités au cours de la décennie qui a suivi l'introduction de la nouvelle réglementation. **Aucune indication d'un quelconque effet de déplacement**, que ce soit vers les maisons « anciennes » ou vers d'autres formes de vol, n'a été observée. En revanche, certaines études indiquent un effet de déplacement positif. Les effets en matière de sécurité sont dans une certaine mesure transférés aux maisons voisines qui ne sont pas sécurisées.<sup>13</sup>



## BONNE PRATIQUE : LABEL DE QUALITÉ DE LA POLICE

Outre les nouvelles réglementations en matière de construction, les Pays-Bas ont également introduit le label de qualité de la police néerlandaise en 1995. Il existe deux grandes différences entre les deux. Tout d'abord, le label de qualité va encore plus loin que les règlements du secteur de la construction. Alors que ces derniers se concentrent uniquement sur les charnières et les serrures, le label comprend des exigences supplémentaires concernant l'éclairage, la vue, la sécurité des fenêtres, des portes et des lucarnes. Deuxièmement, le décret sur la construction est obligatoire tandis que l'application du label de qualité se fait sur base volontaire et dépend de la volonté du propriétaire de la maison ou des promoteurs du projet.

Le label de qualité peut être appliqué aux maisons existantes, aux nouveaux bâtiments et aux espaces publics. Le Centre néerlandais pour la prévention du crime et la sécurité a élaboré un manuel pour chaque situation.<sup>14</sup>

Des recherches ont montré que les maisons certifiées sont moins ciblées par les cambrioleurs et que le risque d'être victime d'un cambriolage dans une maison portant le label de qualité est inférieur de 78 % à celui d'une maison non certifiée. Si les exigences sont mises en œuvre lors de la phase de construction, la réduction est encore plus importante.<sup>15</sup>



## 2.2 Surveillance de quartier

L'idée de la surveillance de quartier est de réduire la criminalité grâce aux habitants qui vont s'organiser et rester à l'affût. S'ils voient ou entendent quelque chose de suspect, ils appellent la police. Les habitants peuvent s'entraider, par exemple en relevant le courrier ou en tondant la pelouse de leurs voisins pendant les vacances. Cette surveillance accrue dissuade les criminels en raison du plus grand risque d'être pris. En créant des signes de présence, un facteur clé dans la décision de cibler une propriété, il est beaucoup plus difficile pour le cambrioleur de déterminer si un logement est vide ou non. En outre, les programmes de surveillance des quartiers améliorent la cohésion sociale. Les citoyens développent un ensemble de normes pour la zone et s'organisent pour limiter les actions déviantes telles que la criminalité.<sup>16</sup>

Les habitants eux-mêmes, ou la police locale, peuvent prendre l'initiative de mettre en place une surveillance structurée du quartier. Le taux de criminalité dans la zone et le fait que ce taux soit faible, moyen ou élevé, déterminent l'implication de la police dans la mise en place d'un tel programme. Les zones à faible criminalité ne requièrent qu'une participation passive de la police, tandis que la police peut être amenée à prendre l'initiative de mettre en œuvre des programmes de surveillance de quartier dans les zones à forte criminalité.<sup>17</sup> Lors de la mise en œuvre d'un programme de surveillance de quartier, il peut s'agir d'un programme autonome ou d'une partie d'un programme plus complet.<sup>18</sup>

Les effets sur la prévention du crime ont été évalués dans un certain nombre d'études ; malheureusement, la plupart d'entre elles ont été réalisées aux États-Unis et au Royaume-Uni, où les programmes de prévention de la criminalité sont plus souvent soumis à des évaluations d'impact qu'en Europe continentale. Une méta-analyse statistique montre que l'introduction de tels programmes a des effets évidents sur la réduction de la criminalité. Les zones couvertes par des programmes de surveillance de quartier ont connu une réduction de la criminalité comprise entre 16 % et 26 % par rapport aux zones non couvertes par ces programmes. L'effet positif sur la criminalité est indépendant de la taille et du type de programme de surveillance.<sup>19</sup> Cependant, les preuves se rapportent principalement à une période antérieure aux réseaux sociaux, il est donc important d'être conscient que les méthodes et l'impact peuvent être affectés par l'amélioration des canaux de communication.<sup>20</sup>

## 2.3 Combattre la victimisation répétée

Les données montrent que les maisons qui ont déjà été cambriolées ont un risque beaucoup plus élevé de l'être à nouveau<sup>21</sup> ou, en d'autres termes, qu'un deuxième incident est plus probable qu'un premier et qu'un troisième est plus probable qu'un deuxième.<sup>22</sup> Ce phénomène, qui consiste à cambrioler une maison plusieurs

fois, est connu sous le nom de « victimisation répétée », autrement dit des cambriolages prenant **exactement la même cible**.<sup>23</sup> Toutefois, ce risque accru ne concerne pas seulement une même adresse, mais aussi les habitations voisines. Dans ce cas, on a affaire à des cambriolages **répétés à proximité**. Plus un logement est proche d'un autre qui a subi un cambriolage, plus le risque est grand qu'il soit victime d'un cambriolage lui aussi. Au fur et à mesure que la distance augmente, le risque de cambriolage des habitations voisines diminue.<sup>24</sup>

Il existe deux grandes explications : l'hypothèse de l'élan et celle de l'étendard. Toutes deux se fondent sur la théorie de la routine, selon laquelle le crime s'explique par la combinaison d'un délinquant, d'une cible appropriée et d'un manque de surveillance. La première hypothèse stipule que les délinquants reviennent dans le même quartier parce qu'ils connaissent désormais les opportunités présentes dans une zone donnée grâce à un précédent cambriolage. Un délinquant qui a appris l'existence d'opportunités ou de vulnérabilités prend la décision rationnelle de retourner dans la même zone pour générer plus de profits. La seconde hypothèse, celle de l'étendard, veut que les délinquants reviennent dans la même zone parce qu'elle présente des faiblesses inhérentes qui invitent au cambriolage. Il est très probable que les deux contribuent aux cambriolages répétés à proximité, puisque les délinquants profitent des vulnérabilités existantes pour commettre un délit.<sup>25</sup>

Il est difficile de donner une distance commune pour la re-victimisation ; en effet, la comparaison de dix villes de cinq pays différents a montré une certaine cohérence entre les contextes, mais aussi des différences substantielles.<sup>26</sup> Néanmoins, ces résultats peuvent être utilisés pour éclairer les initiatives visant à réduire les cambriolages, tout d'abord en identifiant les propriétés qui risquent de subir des cambriolages à répétition et ensuite en agissant immédiatement et en mettant en œuvre une ou plusieurs des tactiques suivantes<sup>27</sup> : d'une part, l'intensification éventuelle des différentes formes de patrouilles ou de surveillance, et d'autre part, l'implication possible par la police des résidents de la zone et d'autres acteurs clés. Tout d'abord, les informations relatives aux mesures de sécurité, telles que la fermeture des fenêtres et le verrouillage des portes lorsqu'on quitte la maison<sup>28</sup>, la réparation et le renforcement des points d'entrée, l'amélioration des serrures et de l'éclairage<sup>29</sup>, peuvent être mises en avant lorsque le risque de cambriolage est susceptible d'être élevé.<sup>30</sup> Cette approche présente un grand potentiel, car les ménages sont plus à même et plus désireux de se protéger plus efficacement après un premier cambriolage ; vingt-cinq pour cent des ménages ont fait installer au moins un dispositif de sécurité après un cambriolage.<sup>31</sup> Deuxièmement, la police peut encourager les habitants à garder l'œil ouvert, à mettre en place une surveillance de quartier, et demander aux voisins de mettre l'accent sur le gardiennage mutuel.<sup>32</sup> Les interventions destinées aux victimes répétées et aux personnes vivant à proximité ont montré une réduction significative de la re-victimisation<sup>33</sup> par cambriolage sans déplacement des risques de cambriolage vers les quartiers voisins.<sup>34</sup> Toutefois, le succès dépend d'une bonne mise en œuvre et du soutien de la police, ainsi que de la participation active des victimes.<sup>35</sup>



## BONNE PRATIQUE : CONSEILS GRATUITS ET ACCORDS DE RISTOURNE

L'offre de la police en matière de conseils gratuits et accords de ristourne avec les compagnies d'assurance ou les banques (prêts) afin de soutenir les mesures de prévention situationnelle en Allemagne peut être considérée comme un bon exemple. D'autant plus qu'elle donne également la possibilité aux groupes vulnérables (faible statut socio-économique) d'investir dans des solutions de sécurité.<sup>36</sup>

## 2.4 Barrières de sécurité

La quatrième mesure pour laquelle des preuves solides sont disponibles est l'utilisation de barrières de sécurité. Les barrières de sécurité désignent l'installation de grilles verrouillables, généralement en acier ou en fer, qui limitent l'accès à une ruelle ou à un réseau de ruelles. Tout d'abord, cette mesure de prévention des cambriolages augmente l'effort que doivent fournir les cambrioleurs en limitant l'accès aux ruelles aux utilisateurs légitimes en possession d'une clé ou d'un code d'accès et en contrôlant l'accès aux cibles potentielles.<sup>37</sup> Deuxièmement, les barrières de sécurité augmentent le risque pour les délinquants, en transformant un espace public en espace privé. En outre, la mise en place de barrières dans les ruelles peut accroître la surveillance naturelle exercée par les résidents des propriétés voisines et éliminer les excuses des délinquants pour justifier leur présence dans la zone.<sup>38</sup>

Une méta-analyse prouve que les barrières de sécurité sont une mesure rentable de prévention des cambriolages, même si l'ampleur de l'effet est modeste. En outre, plusieurs facteurs limitent la généralisation de ces résultats, notamment le fait que les études utilisées dans la méta-analyse portaient toutes sur des programmes britanniques de barrières de sécurité. Cependant, si les praticiens ou les décideurs politiques souhaitent se pencher sur la mise en œuvre de barrières de sécurité, il existe un certain nombre de guides décrivant les tâches pratiques à réaliser afin de créer les conditions dans lesquelles ces barrières ont plus de chances de fonctionner efficacement. La consultation et le consentement des résidents et leur engagement à utiliser les barrières sont quelques-unes des considérations pratiques.<sup>39</sup>

## 2.5 Éclairage public

L'augmentation des niveaux d'éclairage dans la rue ou dans d'autres espaces publics peut réduire considérablement la criminalité de jour comme de nuit<sup>40</sup> et la peur de la criminalité.<sup>41</sup> Deux théories principales expliquent pourquoi l'amélioration de l'éclairage public entraîne une réduction de la criminalité. La première suggère qu'un meilleur éclairage réduit la criminalité en augmentant la probabilité qu'un délinquant soit identifié. La seconde suggère que l'amélioration de l'éclairage public dans une zone augmente la fierté communautaire et le contrôle informel, ce qui peut augmenter le nombre de personnes qui utilisent un site, et donc augmenter le nombre de témoins potentiels de comportements criminels. La première théorie prédit une baisse de la criminalité surtout pendant les heures d'obscurité, tandis que la seconde prédit une baisse de la criminalité aussi bien le jour que la nuit.<sup>42</sup>

Comme pour les autres mesures de prévention de la criminalité, pour être efficace, l'installation de l'éclairage public doit être ciblée<sup>43</sup> et les agents de police doivent toujours se demander si l'amélioration de l'éclairage est une réponse appropriée à un problème de criminalité ou de désordre dans un quartier ou une communauté particulière. Un guide axé sur les problèmes est disponible [cf. Clarke] pour les décideurs ou les praticiens qui souhaitent renforcer l'éclairage.<sup>44</sup>

# 03

## PREUVES MODÉRÉES

---

### 3.1 Cibler les récidivistes

C'est un fait bien établi qu'une minorité de criminels actifs est responsable d'une grande partie des crimes. La politique de lutte contre la criminalité a réagi à cette concentration de la délinquance de diverses manières : renforcement des peines sur la base des condamnations antérieures<sup>45</sup> ou mise en place de projets visant les récidivistes et accordant une attention particulière aux cambrioleurs les plus actifs d'un district sur la base d'une liste définie. Les délinquants figurant sur cette liste savent qu'ils sont surveillés et qu'ils seront arrêtés et placés en détention dès qu'ils commettront une infraction. En même temps, ces criminels jugés prioritaires sont mis en contact avec un système qui peut accompagner leur réinsertion.<sup>46</sup> Ces projets ont par exemple été développés dans les districts de police d'Oslo (projet VIC (Very Important Criminal))<sup>47</sup> et d'Amsterdam (Approach Top600). Plus de 40 organisations partenaires des secteurs de la sécurité, de la santé, de la jeunesse et de la probation coopèrent dans le cadre du projet Approach Top600. Chaque personne figurant sur la liste a son propre gestionnaire de cas, qui fait office de point de contact central pour toutes les organisations concernées, élabore un plan d'action personnel et apporte son soutien à la personne en question.<sup>48</sup>

Une évaluation récente du projet Approach Top600 a montré que cette approche entraîne une diminution de 7 à 45 % du nombre de cambriolages. En outre, elle a une influence positive sur les chiffres de la réinsertion : à partir du début de la trajectoire, la récurrence du groupe cible diminue de 41 %.<sup>49</sup> Si l'aspect préventif ne fonctionne pas, la dernière option reste la neutralisation. Évidemment, un certain nombre d'études montrent que l'on enregistre une réduction significative des cambriolages dans une zone lorsque les cambrioleurs les plus actifs sont détenus derrière les barreaux pendant un certain temps.<sup>50</sup>

### 3.2 Publicité locale

Lors du déploiement d'une initiative de réduction des cambriolages telle que la surveillance de quartier, il est conseillé d'investir dans la diffusion d'informations au niveau local. Les recherches menées sur vingt-et-un programmes de réduction des cambriolages ont montré que la publicité préalable de l'existence et des objectifs de l'initiative auprès de la communauté au sens large est une méthode relativement simple et rentable pour renforcer l'impact de la mesure de prévention du crime. Le mécanisme par lequel cela pourrait contribuer à la réduction de la criminalité est la communication d'informations sur l'augmentation des activités de réduction de la criminalité, influençant ainsi la perception des délinquants. L'analyse a même montré que les initiatives ayant mené une campagne d'information avant la mise en œuvre effective ont rapporté une baisse des taux de cambriolage avant même que l'initiative ne soit déployée, un effet appelé « gains anticipés ». Des réductions plus importantes du nombre de cambriolages peuvent être obtenues lorsque

des campagnes d'information autonomes (celles qui se sont déroulées sur un certain temps et qui ont été considérées comme une intervention en soi), avec un budget suffisant, sont mises en œuvre.<sup>51</sup>

Comme toujours, il est difficile de déterminer ce qui fonctionnera le mieux dans des situations spécifiques. L'effet de la campagne dépendra beaucoup du contexte de sa mise en œuvre. Cependant, quelques questions doivent être posées lors de la planification d'une campagne : Qui est le public cible ? Les délinquants ou les victimes ? Où est le public cible ? Dans un quartier précis ? Dans une ville ou dans tout le pays ? Comment se déroulera la campagne du point de vue de la mise en œuvre ? En continu ou par salves ? Quel support sera utilisé ? Journaux, radio, réseaux sociaux... ? Quel message voulez-vous faire passer ? Un message général ou spécifique ? Il faudra répondre à toutes ces questions au cours de la phase de planification.<sup>52</sup>

### 3.3 Marquage des biens

Selon certaines sources, 80 % de tous les vols et cambriolages ont lieu dans le but de revendre ensuite les biens volés ou à des fins de recel. Cela implique que, sans receleurs, il y aurait beaucoup moins de voleurs, de sorte que la réponse apportée au recel devrait également être une priorité.<sup>53</sup> Il existe plusieurs mesures de lutte contre le recel (voir ci-dessous), mais la mesure clé consiste à marquer les biens de manière à rendre plus difficile la conversion des biens volés en espèces ou leur utilisation directe. En outre, grâce à cette mesure, les biens volés sont confisqués et restitués à leur propriétaire légitime.<sup>54</sup>

Les biens peuvent être marqués en ajoutant le numéro de maison et le code postal à l'aide de stylos UV, d'étiquettes de sécurité, de dispositifs d'identification par radiofréquence (RFID) ou de solutions de micropoints (solutions contenant une signature numérique codée de manière unique).<sup>55</sup> En outre, les téléphones mobiles et les tablettes disposent d'options intégrées permettant de les bloquer à distance en cas de vol, ce qui rend ces appareils moins précieux et moins vendables.<sup>56</sup>

Des études menées en Australie occidentale et à Londres ont montré que le marquage des biens est plus efficace lorsque plus de 80 % des résidents locaux procèdent au marquage et si cette opération est associée à des conseils de prévention de la criminalité et à des campagnes d'information.<sup>57</sup>



# 4 PREUVES LIMITÉES OU INEXISTANTES

## 4.1 Alarmes

On suppose que les alarmes antivol fonctionnent principalement par dissuasion, les cambrioleurs évitant de s'introduire dans les maisons où ils se rendent compte que des alarmes sont installées, ce qui augmente le risque d'être détecté et arrêté. Cependant, les quelques évaluations existantes en Angleterre et au Pays de Galles ont montré des résultats contradictoires. Il se peut, au contraire, que l'installation d'alarmes antivol soit contre-productive, dans la mesure où l'on constate une augmentation plutôt qu'une diminution du risque<sup>58</sup> de cambriolage avec effraction et de tentative de cambriolage.<sup>59</sup> Il y a plusieurs explications possibles à ce résultat surprenant. L'une des explications possibles est que certains cambrioleurs parviennent à trouver des moyens d'éviter ou de contourner les alarmes afin de ne pas être détectés et de réduire le risque d'être arrêtés.<sup>60</sup> La qualité de l'alarme est un facteur important dans ce cas. Des entretiens avec des cambrioleurs condamnés ont confirmé ces résultats ; à l'exception d'une seule marque d'alarme (ADT), les délinquants n'étaient pas dissuadés par les alarmes antivol.<sup>61</sup> Les cambrioleurs se rendent également compte que, compte tenu d'un taux élevé de fausses alertes, la police et les sociétés spécialisées en systèmes d'alarme ne répondent pas immédiatement au signal d'une alarme en envoyant une patrouille, ce qui laisse aux cambrioleurs le temps de finir leur travail et de partir. Une autre explication possible est que les cambrioleurs peuvent interpréter la présence d'une alarme comme une indication de l'existence de biens de valeur dans la maison. Les gains potentiels peuvent alors l'emporter sur les risques accrus dans leurs calculs.<sup>62</sup> En outre, la perception des alarmes varie selon le niveau d'expérience d'un délinquant, les auteurs d'infractions plus expérimentés se laissant moins dissuader par la présence d'alarmes que leurs pairs moins expérimentés. Un autre contre-argument est le fait que les alarmes ne sont pas rentables : elles sont assez coûteuses et ne réduisent pas le risque de cambriolage. Toutefois, les données recueillies en France montrent que les alarmes (seules ou combinées à d'autres mesures de sécurité) sont efficaces pour prévenir les cambriolages des maisons, mais qu'elles ne protègent pas à elles seules les appartements. Néanmoins, en l'absence de précisions sur les spécifications et les contextes dans lesquels les alarmes remplissent leur rôle, il n'est pas recommandé de conseiller aux citoyens d'installer des alarmes antivol, car cela pourrait leur donner un faux sentiment de sécurité.<sup>63</sup>



## 4.2 Campagnes de sensibilisation

Les praticiens de la prévention du crime optent souvent pour des campagnes de sensibilisation visant à informer les gens sur la criminalité, espérant ainsi influencer leur comportement. Une campagne médiatique (y compris sur les réseaux sociaux) est l'un des éléments de la journée de réflexion européenne sur le cambriolage. Toutefois, la recherche a montré que les campagnes qui se concentrent uniquement sur le transfert de connaissances fonctionnent rarement. Elles risquent même au contraire d'accroître la peur du crime plutôt que de réduire efficacement la criminalité (et les risques) ou les dommages.<sup>64</sup> En outre, nous n'avons trouvé aucune évaluation de l'impact ou des résultats des campagnes de sensibilisation axées sur les cambriolages.

Toutefois, les campagnes de sensibilisation ciblées qui s'inscrivent dans une approche holistique, élaborées peut-être à l'aide de ce document, peuvent prouver leur efficacité. Surtout si l'on garde à l'esprit les directives suivantes. Tout d'abord, le message doit être précis, concret et spécifique. Ne dites pas « Ne laissez aucune chance aux cambrioleurs » mais dites aux gens ce qu'ils peuvent faire exactement pour mieux prévenir les cambriolages (par exemple, faire installer un type particulier de serrure de porte). Deuxièmement, le support : une campagne doit utiliser les canaux médiatiques qui lui permettent d'atteindre son public cible. Une agence de presse peut soutenir les agents de prévention du crime dans ce domaine. Les campagnes doivent également être soigneusement planifiées en termes de calendrier et de durée. La répétition (par salves) est préférable aux campagnes de longue durée. Enfin, les campagnes doivent toujours s'inscrire dans une approche plus large et coordonnée pour atteindre l'objectif. Afin d'accroître la réduction de la criminalité, elles doivent remplir au moins les deux conditions suivantes. Premièrement, elles doivent se concentrer sur les aspects émotionnels et affectifs du changement de comportement, en plus du transfert de connaissances et de la sensibilisation. Deuxièmement, elles doivent accompagner et soutenir les autres approches de la prévention du crime (justice pénale, prévention situationnelle, développementale et communautaire), de manière à ce qu'elles se renforcent mutuellement.<sup>65</sup>

### 4.3 Mesures anti-recel

Comme nous l'avons déjà mentionné, certaines sources indiquent que 80 % des cambriolages ont lieu dans le but de revendre ensuite les biens volés. L'écart entre le nombre de cambriolages enregistrés et les cas de recel enregistrés semble indiquer que de nombreux cas de recel ne sont pas portés à l'attention de la police. D'après les études menées aux Pays-Bas, on peut supposer que le chiffre noir du recel est élevé : trois pour cent des Néerlandais âgés de quinze ans et plus, soit plus de 422 000 personnes, admettent avoir été occasionnellement coupables de recel. Les personnes interrogées et les experts ont révélé quatre circonstances qui facilitent l'achat de biens volés. Tout d'abord, la différence de prix. Deuxièmement, la facilité d'acheter des biens volés. Troisièmement, le risque relativement faible d'être pris. Et enfin, l'attention insuffisante que la police et les autorités judiciaires accordent au recel.<sup>66</sup> Ces résultats montrent que des améliorations sont possibles pour réduire les recettes des cambriolages. Nous avons identifié plusieurs acteurs qui peuvent jouer un rôle à cet égard.

Pour commencer, les **autorités publiques** peuvent créer des bases de données dans lesquelles les **consommateurs** peuvent enregistrer leurs propres biens de manière préventive, ce qui, en cas de vol, facilite le signalement et augmente la probabilité de retrouver les biens volés. Une autre mesure est le développement d'un outil, tel que StopHeling aux Pays-Bas, qui permet aux citoyens et aux acheteurs de biens d'occasion de vérifier si un objet a été enregistré comme perdu ou volé grâce à un numéro de série (seuls des objets uniques peuvent être enregistrés). Si tel est le cas, la police peut être prévenue afin d'intervenir. Le compteur est passé de près de 456 000 demandes de recherche en 2014 à près de 670 000 en 2015, et au premier trimestre 2016, il a déjà dépassé les 283 000 (extrapolé à l'ensemble de l'année 2016, cela représente près de 850 000). En ce sens, StopHeling semble répondre à un besoin de la population et des acheteurs de biens d'occasion de vérifier la fiabilité d'un article qu'ils envisagent d'acheter.<sup>67</sup>

Par la suite, les **autorités de régulation** peuvent introduire des mesures pour contrôler le commerce d'occasion et les prêteurs sur gages. En Norvège, ceux qui veulent opérer légalement dans le commerce de l'occasion doivent demander une licence à la police. La police peut refuser de délivrer une licence aux demandeurs ayant un casier judiciaire ou qui sont soupçonnés de faire le commerce de biens volés, ou peut retirer une licence si elle a des raisons de soupçonner son utilisation abusive.<sup>68</sup> Aux Pays-Bas, les acheteurs de biens d'occasion sont tenus depuis 1880 d'enregistrer les biens achetés (ce qu'ils achètent, quand et à qui). Depuis 2011, une variante numérique de cet enregistrement a été développée et est liée à la base de données StopHeling.<sup>69</sup>

En outre, la **police** peut rechercher activement les biens volés en contrôlant périodiquement les marchés de plein air où l'on sait que des biens volés y sont vendus.<sup>70</sup> De nos jours, le monde numérique a une grande portée et une grande popularité, offrant aux délinquants une nouvelle infrastructure pour le commerce illégal. Si nous voulons éviter que le recel ne prospère bien à l'abri des regards, la police devrait également effectuer des recherches proactives en ligne.<sup>71</sup>

Enfin, le **secteur privé** peut également apporter sa contribution. En Norvège, les sites web professionnels qui vendent des articles d'occasion peuvent obliger les vendeurs à s'enregistrer de manière à ce qu'ils ne puissent pas rester anonymes. Des contrôles manuels sont également effectués sur tout ce qui est mis en vente sur les « places de marché » et une attention particulière est accordée aux annonces suspectes. Il y a un dialogue permanent avec la police sur les biens potentiellement volés, et dans les cas douteux, des preuves de propriété doivent être fournies au moyen de reçus.<sup>72</sup> De plus, l'enregistrement des biens permet d'établir un lien entre un objet volé et une victime, mais les citoyens sont peu nombreux à suivre strictement la recommandation d'enregistrer les biens, et de nombreuses erreurs sont commises lors de la saisie des numéros de série. Ce processus devrait être automatisé ou du moins encouragé, dans la mesure du possible dans le cadre d'un partenariat public-privé. Enfin, il est nécessaire d'étudier le développement d'une méthode permettant de rendre uniques certains biens qui ne le sont pas, tels que les bijoux.<sup>73</sup>

Toutes ces mesures qui rendent les cambriolages moins rentables en réduisant le marché et la valeur marchande des biens volés sont évidemment une bonne idée. Malheureusement, aucun effet de réduction des cambriolages n'a été documenté jusqu'à présent.<sup>74</sup> Néanmoins, nous pensons que des améliorations sont possibles et nous encourageons une évaluation approfondie si les États membres décident de lancer l'une des mesures susmentionnées.

# 05 CONCLUSION : LES MÉTHODES EFFICACES POUR PRÉVENIR LES CAMBRIOLAGES

---



## Prévention situationnelle

### De quoi s'agit-il ?

La combinaison de verrous de fenêtres, d'éclairages intérieurs et extérieurs et de serrures de portes

### Comment cela fonctionne-t-il ?

La prévention situationnelle rend la cible moins appropriée en augmentant le risque et/ou l'effort à fournir.



## Surveillance de quartier

### De quoi s'agit-il ?

La surveillance de quartier encourage les résidents à rester à l'affût et à appeler la police s'ils voient ou entendent quelque chose de suspect.

### Comment cela fonctionne-t-il ?

La mise en place d'un système de surveillance de quartier rend une zone moins adaptée en augmentant le risque et en réduisant les opportunités.



## Combattre la victimisation répétée

### De quoi s'agit-il ?

Les propriétés qui présentent un risque de cambriolage répété doivent être identifiées afin d'accroître la mise en œuvre de mesures préventives telles que la prévention situationnelle ou les patrouilles de police.

### Comment cela fonctionne-t-il ?

La mise en œuvre de ces mesures augmente l'effort et le risque nécessaires pour commettre un cambriolage dans les propriétés identifiées.



## Barrières de sécurité

### De quoi s'agit-il ?

Les barrières de sécurité empêchent les délinquants d'accéder aux ruelles.

### Comment cela fonctionne-t-il ?

L'installation de barrières de sécurité augmente les efforts que les cambrioleurs doivent déployer car ils ne peuvent pas accéder aux propriétés ciblées ou utiliser les ruelles comme voie de fuite. Les barrières de sécurité augmentent également la surveillance naturelle des résidents, ce qui accroît le risque pour les cambrioleurs potentiels.



## Éclairage public

### De quoi s'agit-il ?

L'amélioration de l'éclairage public permet d'augmenter la visibilité dans la rue.

### Comment cela fonctionne-t-il ?

En augmentant le niveau d'éclairage, on augmente le risque qu'un délinquant soit identifié par des témoins potentiels.

# NOTES FINALES

- 1 Sorensen, D. 2003. "The Nature and Prevention of Residential Burglary: A Review of the International Literature with an Eye towards Prevention in Denmark." Consulté le 19 juillet 2004. [www.jur.ku.dk/medarbejdere/davesorensen/Publikationer/Nature.pdf](http://www.jur.ku.dk/medarbejdere/davesorensen/Publikationer/Nature.pdf)
- 2 A. Tseloni, R. Thompson, ET N. Tilley (Eds.), *Reducing Burglary*, Cham : Springer, 2018.
- 3 T. Bjørge, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2016, Chapitre 2.
- 4 C. Rogers, Alley-Gates and Domestic Burglary: Findings from a Longitudinal Study in Urban South Wales, *The Police Journal* 91:1 (2016), <https://dx.doi.org/10.1177/0032258X16683696>.
- 5 E. Taylor, Honour among Thieves? How Morality and Rationality Influence the Decision-Making Processes of Convicted Domestic Burglars, *Criminology & Criminal Justice* 14:4 (2013), <https://dx.doi.org/10.1177/1748895813505232>.
- 6 Bjørge, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Chapitre 2.
- 7 Tseloni et al., *Reducing Burglary*.
- 8 Rogers, Alley-Gates and Domestic Burglary: Findings from a Longitudinal Study in Urban South Wales.
- 9 College of Policing, Safer Streets Fund - Crime Prevention Toolkit, Ryton-on-Dunsmore : College of Policing, 2021, [https://whatworks.college.police.uk/Research/Documents/Safer\\_Streets\\_toolkit.pdf](https://whatworks.college.police.uk/Research/Documents/Safer_Streets_toolkit.pdf).
- 10 Tseloni et al., *Reducing Burglary*.
- 11 A. Tseloni, R. Thompson, L. Grove et al., The Effectiveness of Burglary Security Devices, *Security Journal* 30 (2017), <https://dx.doi.org/10.1057/sj.2014.30>.
- 12 Tseloni et al., *Reducing Burglary*.
- 13 Bjørge, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Chapitre 2.
- 14 S. Schat, Centre néerlandais pour la prévention du crime et la sécurité : Label de qualité Pkww, Réunion d'experts du REPC, 2021
- 15 O. Nauta, De Effectiviteit Van Het Politiekeurmerk Veilig Wonen, Amsterdam : DSP - groep, 2004.
- 16 T. Bennett, K. Holloway, et D. Farrington, The Effectiveness of Neighborhood Watch, *Campbell Systematic Reviews* 4:1 (2008), <https://dx.doi.org/10.4073/csr.2008.18>.
- 17 P.-O.H. Wikström et K. Treiber, Beyond Risk Factors: An Analytical Approach to Crime Prevention, dans : B. Teasdale et M.S. Bradley (Eds.), *Preventing Crime and Violence*, Cham : Springer International Publishing, 2017.
- 18 Bennett et al., The Effectiveness of Neighborhood Watch.
- 19 Bennett et al., The Effectiveness of Neighborhood Watch.
- 20 College of Policing, Safer Streets Fund - Crime Prevention Toolkit.
- 21 Bjørge, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Chapitre 2.
- 22 Tseloni et al., *Reducing Burglary*.
- 23 L. Hoppe et M. Gerell, Near-Repeat Burglary Patterns in Malmö: Stability and Change over Time, *European Journal of Criminology* 16:1 (2018), <https://dx.doi.org/10.1177/1477370817751382>.
- 24 Tseloni et al., *Reducing Burglary*.
- 25 Hoppe et Gerell, Near-Repeat Burglary Patterns in Malmö: Stability and Change over Time.
- 26 Ibid.
- 27 Bjørge, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Chapitre 2.
- 28 Hoppe et Gerell, Near-Repeat Burglary Patterns in Malmö: Stability and Change over Time.
- 29 Bjørge, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Chapitre 2.
- 30 Hoppe et Gerell, Near-Repeat Burglary Patterns in Malmö: Stability and Change over Time.
- 31 Tseloni et al., *Reducing Burglary*.
- 32 Bjørge, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Chapitre 2.
- 33 College of Policing, Safer Streets Fund - Crime Prevention Toolkit.
- 34 Tseloni et al., *Reducing Burglary*.
- 35 Bjørge, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Chapitre 2.
- 36 Hoppe et Gerell, Near-Repeat Burglary Patterns in Malmö: Stability and Change over Time.
- 37 A. Sidebottom, L. Tompson, A. Thornton et al., Gating Alleys to Reduce Crime: A Meta-Analysis and Realist Synthesis, *Justice Quarterly* 35:1 (2018), <https://dx.doi.org/10.1080/07418825.2017.1293135>.
- 38 College of Policing, Safer Streets Fund - Crime Prevention Toolkit.
- 39 Ibid.
- 40 B.C. Welsh et D.P. Farrington, Effects of Improved Street Lighting on Crime, *Campbell Systematic Reviews* 4:1 (2008), <https://dx.doi.org/10.4073/csr.2008.13>.

- 41 R.V. Clarke, Improving Street Lighting to Reduce Crime in Residential Areas, États-Unis d'Amérique : Office of Community Oriented Policing Services, ministère de la Justice des États-Unis, 2008.
- 42 Welsh et Farrington, Effects of Improved Street Lighting on Crime.
- 43 Tseloni
- 44 Clarke, Improving Street Lighting to Reduce Crime in Residential Areas.
- 45 A.A. Braga et D.L. Weisburd, The Effects of "Pulling Levers" Focused Deterrence Strategies on Crime, *Campbell Systematic Reviews* 8:1 (2012), <https://dx.doi.org/10.4073/csr.2012.6>.
- 46 Bjørgo, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Chapitre 2.
- 47 Ibid.
- 48 Actiecentrum Veiligheid en Zorg, Effectmonitor Top 600: Resultaten En Effecten Van De Aanpak Top600 2018, 2018.
- 49 Ibid.
- 50 Bjørgo, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Chapitre 2.
- 51 K. Bowers et S. Johnson, The Role of Publicity in Crime Prevention : Findings from the Reducing Burglary Initiative, *Bowers, K. J. et Johnson, S. D. (2003) The role of publicity in crime prevention : findings from the Reducing Burglary Initiative. Home Office Research Study (272).* (2003).
- 52 K. Bowers et S. Johnson, Using Publicity for Preventive Purposes, dans : N. Tilley (Ed.), *Handbook of Crime Prevention and Community Safety*, Cullompton, Devon : Willan, 2005.
- 53 H. Ferwerda, T. Ham, L. Scholten, et D. Jager, *Focus Op Heling. Een Onderzoek Naar Het Functioneren Van De Helingmarkt, Het Beleid Tegen En De Gevolgen Van Heling* 2016.
- 54 Bjørgo, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Chapitre 2.
- 55 College of Policing, Safer Streets Fund - Crime Prevention Toolkit.
- 56 Bjørgo, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Chapitre 2.
- 57 College of Policing, Safer Streets Fund - Crime Prevention Toolkit.
- 58 Bjørgo, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Chapitre 2.
- 59 Tseloni et al., *Reducing Burglary*.
- 60 Bjørgo, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Chapitre 2.
- 61 Tseloni et al., *Reducing Burglary*.
- 62 Bjørgo, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Chapitre 2.
- 63 Tseloni et al., *Reducing Burglary*.
- 64 Réseau européen de prévention de la criminalité, Awareness Raising Never Hurt Anyone, Did It, Mythbuster, Bruxelles : REPC, 2020, <https://eucpn.org/document/mythbuster-awareness-raising-never-hurts-does-it>.
- 65 Ibid.
- 66 Ferwerda et al., *Focus Op Heling. Een Onderzoek Naar Het Functioneren Van De Helingmarkt, Het Beleid Tegen En De Gevolgen Van Heling*.
- 67 Ibid.
- 68 Bjørgo, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Chapitre 2.
- 69 Ferwerda et al., *Focus Op Heling. Een Onderzoek Naar Het Functioneren Van De Helingmarkt, Het Beleid Tegen En De Gevolgen Van Heling*.
- 70 Bjørgo, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Chapitre 2.
- 71 Ferwerda et al., *Focus Op Heling. Een Onderzoek Naar Het Functioneren Van De Helingmarkt, Het Beleid Tegen En De Gevolgen Van Heling*.
- 72 T. Bjørgo et Y. Carlsson, Early Intervention with Violent and Racist Youth Groups, NUPI Paper No. 677, Oslo : Norwegian Institute of International Affairs, 2005.
- 73 Ferwerda et al., *Focus Op Heling. Een Onderzoek Naar Het Functioneren Van De Helingmarkt, Het Beleid Tegen En De Gevolgen Van Heling*.
- 74 Bjørgo, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Chapitre 2.

**Citation**

REPC (2021). Les méthodes efficaces pour prévenir les cambriolages Bruxelles : REPC.

**Mentions légales**

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement l'opinion officielle d'un État membre de l'UE ou d'une agence ou institution de l'Union européenne ou des Communautés européennes.

**Auteurs/éditeurs**

Dorien Stevens, Responsable des politiques et pratiques, Secrétariat du REPC.

Dans le cadre du projet « Secrétariat du REPC », mai 2021, Bruxelles



Avec le soutien financier du Programme de prévention et de lutte contre la criminalité de l'Union européenne

Commission européenne - Direction générale Affaires intérieures



## **CONTACT DETAILS**

EUCPN Secretariat  
Email: [eucpn@ibz.eu](mailto:eucpn@ibz.eu)  
Website: [www.eucpn.org](http://www.eucpn.org)

 [TWITTER.COM/EUCPN](https://twitter.com/EUCPN)  
 [FACEBOOK.COM/EUCPN](https://facebook.com/EUCPN)  
 [LINKEDIN.COM/COMPANY/EUCPN](https://linkedin.com/company/EUCPN)